

Tou.te.s mobilisé.e.s le 15 octobre, avec les sapeurs-pompiers pour un meilleur financement des services publics de santé et de secours



PLFSS 2020 : UNE HÉRÉSIE POUR NOS SECTEURS EHPAD ET SERVICES DE SOINS À DOMICILE !

L'objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) est fixé à 2.9 %, une augmentation minimale qui ne répond ni aux besoins des professionnel.le.s ni à ceux des personnes âgées. Et pourtant, Madame Buzyn s'est appuyée sur le rapport LIBAULT « Grand âge et autonomie »...

1^{ER} POINT :

► Un déploiement de 450 millions supplémentaires pour 2020/2021 pour les personnels des EHPAD, avec une première répartition de 210 millions en 2020. On est loin des préconisations du rapport LIBAULT sur l'augmentation de 25 % d'effectifs soignants d'ici 2024, soit 80 000 emplois. Et encore loin des revendications de la CGT pour la création de 200 000 emplois manquants dans le secteur de la personne âgée, tant en établissement qu'à domicile !

► Une enveloppe supplémentaire de 50 millions pour les établissements en déficit suite à la convergence tarifaire. Selon la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), 2.9 % des établissements sont concernés. Et la plupart des EHPAD sont en alerte dans le secteur public et associatif. Les EHPAD commerciaux ne sont pas impactés par cette réforme, car les tarifs d'hébergements ne sont pas encadrés et peuvent ainsi rémunérer leurs actionnaires.

► Une reconduction de 15 millions pour les infirmières de nuit, ce qui est insuffisant ! Aucun bilan n'a été fait à ce jour et cela n'a pas diminué l'arrivée des personnes âgées dans les services d'urgences, actuellement en grève pour leurs conditions de travail et d'accueil, avec un recensement de 270 services d'urgences grévistes sur tout le territoire national !

2^{ÈME} POINT :

Le déploiement de 130 millions pour la rénovation des EHPAD publics, alors que les préconisations de LIBAULT ont été évaluées à 3 milliards.

3^{ÈME} POINT :

Le versement d'une prime d'assistant.e de soins en gérontologie sera progressivement attribué aux aides-soignant.e.s des EHPAD ayant suivi une formation spécifique sur la prise en charge de la personne âgée touchée par la maladie d'Alzheimer ou apparentée. Pour connaissance, cette formation est attribuée par la voie de la formation professionnelle avec un programme de 140 heures qui permettra aux AS/AP d'accéder à une prime de 90 euros bruts/mois.

• La CGT pense que ce programme devrait être intégré dans la réingénierie des métiers AS/AP actuellement en discussion, cela permettrait une revalorisation salariale pour le secteur public catégorie B avec maintien de la pénibilité et pour le secteur privé niveau 4 avec reconnaissance de la pénibilité. La CGT s'oppose à toute discrimination salariale créant des conflits « travail égal = salaire égal ».

4^{ÈME} POINT :

• Pour le secteur à domicile, 50 millions d'euros seront alloués dans le PLFSS 2020 en attendant la réforme structurelle dans le cadre de la loi Grand-Age et Autonomie. Ce secteur, en grande souffrance pour les bénéficiaires comme pour les aides à domicile, est pourtant l'une des priorités du gouvernement, bien loin du compte des 550 millions proposés dans le rapport LIBAULT qui n'avait pas convaincu les professionnel.le.s.

5^{ÈME} POINT :

• Dans le PLFSS, il propose l'équivalent d'une indemnisation d'un congé parental (entre 43 à 52 euros selon la composition du foyer) pour une durée maximum de 3 mois pour une personne âgée évaluée en GIR1 /GIR2 ou une personne handicapée à 80 % d'incapacité, qui sera versé par la caisse d'allocation familiale ou caisse de la mutualité sociale agricole. Cette prestation ne concernera que les aidant.e.s en activité professionnelle ; parmi ces personnes, la plupart sont retraité.e.s et ne seront pas concerné.e.s par cette réforme, encore plus discriminante pour les femmes retraitées.

• Encore une fois, le gouvernement ne répond ni aux attentes des personnels, ni à celles des résident.e.s et de leur famille sur la question des conditions de prise en charge et d'accompagnement. L'évolution démographique des personnes âgées et l'augmentation de la perte d'autonomie a-t-elle été mesurée ?

• Les conditions de travail ne seront pas améliorées pour les professionnel.le.s en grande souffrance.

Devant cette situation, la CGT vous appelle à renouveler une action forte, LE 15 OCTOBRE 2019, avec les services d'urgences, les pompiers, les secteurs de psychiatrie...